

RCS : SEDAN

Code greffe : 0802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 50272

Numéro SIREN : 440 239 267

Nom ou dénomination : DUMONT & ASSOCIES - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2018 sous le numéro de dépôt 1167



DUMONT & ASSOCIES
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Société par Actions Simplifiée
au Capital Social de 100 000 euros
Siège Social : 49, rue J.J. Rousseau
08000 CHARLEVILLE MEZIERES

RCS Sedan 440 239 267
N° SIRET : 440 239 267 00014

---oOo---

Dépôt n° 167
du 25 MAI 2018

EXTRAIT DU

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le Vingt-sept Février, à dix-sept heures,

Les Associés de la SAS "DUMONT & ASSOCIES COMMISSAIRE AUX COMPTES", Société par Actions Simplifiée, au capital social de 100.000 Euros, divisé en 100 actions de 1.000 Euros chacune, se sont réunis, en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 49, rue J.J. Rousseau à CHARLEVILLE-MEZIERES, sur convocation régulière du Président, faite par lettre simple adressée à chacun d'eux en date du 12 Février 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé en entrant en séance.

Monsieur Pierre DUMONT, Président, préside l'Assemblée.

Monsieur Christian DUMONT, Associé présent et acceptant, est appelé comme scrutateur.

Madame Christine DUMONT assure les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

Monsieur le Président met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées par plis simples aux associés,
- La feuille de présence à l'Assemblée à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives ainsi que les comptes annuels et leurs annexes,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Le projet de texte des résolutions,
- Un exemplaire des statuts.

Puis, Monsieur le Président déclare que les comptes sociaux et les rapports ci-dessus visés, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

---oOo---

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Août 2017,
- Rapport du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes, quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Directeur Général,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture de son rapport de gestion ainsi que de son rapport sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

La discussion est ensuite déclarée ouverte.

.....

Après divers échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, constate que le mandat de Directeur Général de Monsieur Christian DUMONT est arrivé à expiration et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à dix-huit heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME